

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE

Année scolaire 2018/2019 période 1

A déposer en mairie avant le 24 août 2018

Un dossier de liaison à la cantine scolaire est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute désormais une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

Si vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine scolaire, l'inscription est obligatoire. Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, elle se fait par période complète. Nous pouvons accepter des présences non prévues (majorées de 2.00€), pour cela merci de nous prévenir au plus tard la veille avant 14h en mairie au 03.91.83.06.20, ainsi que des absences exceptionnelles (afin que le repas vous soit remboursé). Merci de nous présenter un justificatif de l'employeur ou du médecin.

J'inscris mon enfant, NOM : **Prénom :**

Classe : **Ecole :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Courriel :@.....

pour la période du 3/09 au 19/10/2018 (inscriptions jusqu'au 24/08/2018)

Voici pour information les dates des prochaines périodes :

- pour la période du 5/11 au 21/12/2018 (inscriptions jusqu'au 19/10/2018)

- pour la période du 7/01 au 8/02/2019 (inscriptions jusqu'au 21/12/2018)

- pour la période du 25/02 au 5/04/2019 (inscriptions jusqu'au 8/02/19)

- pour la période du 23/04 au 5/07/2019 (inscriptions jusqu'au 5/04/19)

Signature des parents :

Possibilité pour les parents des enfants en garde alternée de déposer chacun 1 feuille pour la période les concernant.



Ne pas jeter sur la voie publique



FICHE D'INSCRIPTION CANTINE

Année scolaire 2018/2019 période 1

A déposer en mairie avant le 24 août 2018

Un dossier de liaison à la cantine scolaire est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute désormais une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

Si vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine scolaire, l'inscription est obligatoire. Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, elle se fait par période complète. Nous pouvons accepter des présences non prévues (majorées de 2.00€), pour cela merci de nous prévenir au plus tard la veille avant 14h en mairie au 03.91.83.06.20, ainsi que des absences exceptionnelles (afin que le repas vous soit remboursé). Merci de nous présenter un justificatif de l'employeur ou du médecin.

J'inscris mon enfant, NOM : **Prénom :**

Classe : **Ecole :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Courriel :@.....

pour la période du 3/09 au 19/10/2018 (inscriptions jusqu'au 24/08/2018)

Voici pour information les dates des prochaines périodes :

- pour la période du 5/11 au 21/12/2018 (inscriptions jusqu'au 19/10/2018)

- pour la période du 7/01 au 8/02/2019 (inscriptions jusqu'au 21/12/2018)

- pour la période du 25/02 au 5/04/2019 (inscriptions jusqu'au 8/02/19)

- pour la période du 23/04 au 5/07/2019 (inscriptions jusqu'au 5/04/19)

Signature des parents :

Possibilité pour les parents des enfants en garde alternée de déposer chacun 1 feuille pour la période les concernant.



Ne pas jeter sur la voie publique



Merci de compléter le tableau suivant :

Période 1 du 3 sept au 19 oct	Sem 36	Sem 37	Sem 38	Sem 39	Sem 40	Sem 41	Sem 42	
LUNDI								
MARDI								
JEUDI								
VENDREDI								
TOTAL REPAS			TOTAL EUROS					€

Cochez le(s) jour(s) où votre enfant mange à la cantine.

Régime alimentaire particulier :

PAI (justificatif à fournir) sans porc sans viande

Règlement : chèque espèces (paiement possible au mois si souhait)

Pour rappel :

Tarifs leforestois → 3.00 € le repas, tarif extérieurs → 4.00 € le repas

En cas d'absence :

- Si justificatif

Les repas non consommés seront déduits lors de la prochaine période.

- Sans justificatif

Les repas resteront à la charge de la famille.

Cachet de la mairie :

Merci de compléter le tableau suivant :

Période 1 du 3 sept au 19 oct	Sem 36	Sem 37	Sem 38	Sem 39	Sem 40	Sem 41	Sem 42	
LUNDI								
MARDI								
JEUDI								
VENDREDI								
TOTAL REPAS			TOTAL EUROS					€

Cochez le(s) jour(s) où votre enfant mange à la cantine.

Régime alimentaire particulier :

PAI (justificatif à fournir) sans porc sans viande

Règlement : chèque espèces (paiement possible au mois si souhait)

Pour rappel :

Tarifs leforestois → 3.00 € le repas, tarif extérieurs → 4.00 € le repas

En cas d'absence :

- Si justificatif

Les repas non consommés seront déduits lors de la prochaine période.

- Sans justificatif

Les repas resteront à la charge de la famille.

Cachet de la mairie :